



N°2023_08_64

Envoyé en préfecture le 04/09/2023
Reçu en préfecture le 04/09/2023
Publié le
ID : 044-214401564-20230831-2023_08_64-DE

Décision du Maire

Prise en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet : Projet mairie Bagatelle – Tranche 2 : Travaux – Demande d'aide financière auprès de Préfecture de Loire-Atlantique au titre de la DSIL 2023 – Annule et remplace la décision n°2023_03_18.

Le Maire de la commune de Corcoué-sur-Lognon,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020_05_29 en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal de Corcoué-sur-Lognon a délégué à M. le Maire, pour la durée du mandat, le pouvoir de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil municipal, l'attribution de subventions ;

Vu le projet de rénovation de la maison de maître et de ses dépendances en vue du transfert de la mairie au lieu-dit Bagatelle – Tranche 2 : Travaux ;

Vu le montant des travaux estimés à 780 307.32 € HT ;

DÉCIDE

Article 1 : De demander une aide financière d'un montant de 350 000 € à la Préfecture de Loire-Atlantique au titre de la DSIL 2023 dans le cadre du projet de mairie Bagatelle – Tranche 2 : Travaux.

Article 2 : Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant HT	Financeur	Montant	Taux
Honoraires prestations pré-opérationnelles	21 000 €	Banque des territoires	9 687 €	1.25 %
Honoraires études préalables	24 376.32 €	TE 44	965.26 €	0.10 %
Honoraires maîtrise d'œuvre	101 970 €	Région	1 447.90 €	0.20 %
Honoraires prestations intellectuelles	11 192 €	Préfecture – DSIL 2023	350 000 €	44.85 %
Travaux	621 769 €	Autofinancement	418 207.16 €	53.60 %
TOTAL	780 307.32 €	TOTAL	780 307.32 €	100 %

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Préfet de Loire-Atlantique et publiée sur le site internet de la collectivité.

Le 31 août 2023,
Claude NAUD, Maire,

